

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 8.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . . 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Par suite de nouveaux éléments introduits dans l'administration du journal, incessamment, la *Liberté* agrandira son format et reprendra la publication du n° du dimanche qu'elle avait dû suspendre pour se conformer à la loi du cautionnement.

Le prix d'abonnement, malgré ces améliorations et d'autres qui suivront, restera, comme par le passé, fixé à 24 fr. par an.

Lyon, 16 Octobre 1848.

Nouveau ministère.

Par suite des modifications opérées dans le ministère, le cabinet est ainsi composé :

Les citoyens Marie, à la justice ;
Bastide, aux affaires étrangères ;
De Lamoricière, à la guerre ;
Verninac, marine et colonies ;
Dufaure, intérieur ;
Tourret, agriculture et commerce ;
Freslon, instruction publique et cultes ;
Goudchaux, finances ;
Vivien, travaux publics.

Comment on use les hommes.

Nous disions, il y a quelques jours, à l'aide de quelles manœuvres on discréditait dans le pays la forme républicaine et comment on usait le pouvoir.

Disons aujourd'hui comment on use les hommes du pouvoir et les soutiens de la République.

Nous trouvons dans le *Journal* semi-officiel qui, mieux que le *Moniteur* même, contient la pensée intime du général Cavaignac, des réflexions pleines d'amertume sur la tactique dont on se sert sans honte contre lui et contre la démocratie.

Nous les reproduisons d'autant plus volontiers que si, fidèle aux principes, nous n'avons jamais soutenu les hommes, comme individus, jamais nous ne les attaquerons en dehors de leur vie publique.

On oublie vite, en France, et le souvenir du service rendu ne survit guère au danger passé. Mais si on laisse volontiers à l'histoire le fardeau de la reconnaissance publique, il est un sentiment que le pays ne peut abdiquer sans déshonneur et sans péril, c'est celui de la justice. Soyons avertis d'éloges envers les hommes qui se sont dévoués à la cause de tous, et qui ont sauvé l'ordre social et la République des plus formidables attaques, soit.

Ménageons ces susceptibilités envieuses qui s'attachent au succès des grandes entreprises, qu'elles rapetisseraient volontiers pour tout rabaisser à leur niveau; nous y consentons, et ceux qui ont servi la France, non pour eux, mais pour elle, ne regarderont pas, dans leur conscience républicaine, à la gloire et à la popularité qu'on leur marchande. Que ces préoccupations ombrageuses, qui ont leur légitime place dans les républiques, n'étouffent pas au moins dans les âmes les droits de la justice. Notre République n'est pas tellement vieille, son établissement n'est pas si contesté, qu'elle puisse impunément briser les hommes qui l'ont servie. L'ostracisme est le frein de l'ambition : la calomnie est l'arme des passions basses. N'arrivons pas à l'ostracisme par la calomnie.

Ces remarques expriment, nous en sommes certains, le sentiment général de la population parisienne, à l'endroit de cette honteuse guerre que quelques journaux ont entreprise contre le chef du pouvoir exécutif.

On a lu avec un curieux étonnement d'abord, puis avec un dégoût qui, chaque jour, ne fait que s'accroître, ces vaineuses diatribes. Des écrivains qui se disent garrottés traînent tous les matins dans la fange de leurs colonnes le préjudice du conseil et l'Assemblée elle-même. Plus une calomnie est usée, plus ils la reprennent à satiété, convaincus qu'ils sont qu'on ne leur fera pas l'honneur de leur répondre, et qu'il en restera toujours quelque chose. Mais la colère est aveugle, et les auteurs de cette outrageuse polémique traînent aux yeux du public leur secret mobile. Qu'est-ce à dire? Est-ce l'intérêt général, est-ce le saint amour de la République qui inspire ces lâches attaques, que n'arrête même pas la paix des tombeaux? Que l'honnêteté publique réponde. On peut servir par ces indignités telle ou telle tactique, on n'est accepté par aucune conscience, et ceux-là même qui profiteraient de la manœuvre se dégageraient bien vite, pour leur propre honneur, de toute solidarité.

C'est qu'il n'y a dans tout ce système de dénigrement et de

calomnie qu'une satisfaction recherchée, la satisfaction de la haine, de la basse envie, de l'ambition impuissante. Voilà ce que tout le monde comprend, et par une salutaire réaction, ce n'est pas contre l'homme qu'on diffame que s'élève le cri de la conscience publique, c'est contre les diffamateurs...

Vienne.

Voici, depuis six mois, si nous comptons bien, la troisième insurrection qui éclate à Vienne : — la troisième fois que le peuple, irrité des trahisons de Ferdinand, chasse de son palais l'empereur épileptique.

Avant d'entrer dans le récit des dernières scènes qui ont ensanglanté la capitale de ce saint empire qui tombe, à son tour, rongé par la pourriture, comme toutes les vieilles institutions monarchiques, jetons un coup d'œil sur les essais révolutionnaires qui l'ont précédé.

On croirait assister à une répétition de notre première révolution. On l'a dit souvent, du reste, et avec juste raison, l'Autriche est de 50 ans en arrière du mouvement français : 1848 sera peut-être son 93, et cependant il n'y a pas six mois qu'elle était encore en plein XVIII^e siècle.

Sous Metternich, les Viennois semblaient résignés et presque serviles. C'est cela même qui a perdu leurs tyrans. Ils ont trop cru à leur pouvoir, et voici que le Prater est devenu un Jeu-de-Paume et le Léopoldstadt le faubourg Saint-Antoine de la ville danubienne.

Comme nos pères, inhabiles encore aux révolutions, les Viennois se sont laissés escamoter deux de leurs victorieuses émeutes. En sera-t-il de même de la troisième? Dieu seul le sait.... Mais qu'il nous soit permis de faire remarquer que la révolution du 7 octobre porte une date jumelle des journées des 5 et 6 octobre qui, en France, préludèrent à la chute de la royauté et au prochain avènement de la République.

L'Allemagne est plus malade que nous. Nos hommes d'état comprendront-ils et sentiront-ils enfin qu'on peut parler haut et ferme à des princes chancelant sur leurs trônes vermoulus. Nous le souhaitons, sans y croire, mais avec cette ferme conviction que, dût-on encore entasser fautes sur fautes, l'heure a sonné, et qu'avec ou sans la France l'Allemagne en secouant ses fers brisera du même coup les chaînes de l'Italie. Puisse seulement, pour le bonheur de l'humanité, cette révolution n'être pas trop sanglante et ne pas justifier cette sinistre prédiction de Henry Hein : *La révolution française ne sera qu'une innocente idylle auprès de la révolution allemande!*

Voici les détails que nous résumons d'après les dernières nouvelles :

On se souvient de la lutte qui avait eu lieu, il y a quelques semaines, entre la garde nationale et les ouvriers dans le Prater et dans le faubourg de Léopoldstadt. C'est encore ce faubourg populaire qui a commencé l'insurrection. Aujourd'hui seulement les gardes nationaux se trouvaient divisés en deux partis. Ceux que les correspondances appellent les *jaunes-noirs* étaient les mêmes qui refusaient de porter les couleurs tricolores de l'unité allemande et favorisaient ouvertement la réaction. Cette portion de la garde nationale a tenté de lutter contre le peuple d'abord sur la place Saint-Etienne, où elle s'est défendue en tirant des fenêtres et des galeries extérieures de l'église.

C'est à la porte de Carinthie, près de la Burg (résidence de l'empereur), que la plus grande partie de ces gardes nationaux a été taillée en pièces. Il paraît que la troupe a beaucoup moins résisté et est passée du côté du peuple, excepté les pionniers. La légion académique, composée d'étudiants, a combattu avec le peuple, ainsi qu'une partie de la garde nationale. On ignore le nombre des victimes.

L'arsenal a été défendu toute la nuit par une partie de la garde nationale; mais ce matin le peuple s'en est rendu maître et a immédiatement pris possession de toutes les armes qui s'y trouvaient.

Toute la nuit on a entendu la canonnade et les feux de pelotons.

La diète s'est déclarée en permanence, une députation s'est rendue à Schœnbrunn, auprès de l'empereur, pour lui demander de composer un ministère populaire et de retirer au ban son titre de commissaire royal en Hongrie.

Le ministère est dissous, les ministres sont en fuite, excepté MM. Doblhoff et Hornbost.

Les troupes ont quitté la ville, et dans l'après-midi le combat a cessé. Les paysans armés parcourent la ville.

Toute la famille impériale a quitté ce matin, à huit heures, le château de Schœnbrunn, et est parti pour Linz.

Toutes les troupes qui occupaient Schœnbrunn, ainsi que

huit compagnies qui venaient d'arriver nouvellement, ont suivi la famille impériale.

Maintenant le château est complètement désert, et tous les équipages sont partis pour suivre la cour.

La diète a fait afficher plusieurs proclamations dans lesquelles elle fait appel au patriotisme des bons citoyens, et les exhorte à veiller au maintien de l'ordre et à l'observation des lois.

La diète place la sûreté de la ville de Vienne, l'inviolabilité de la diète et du trône, et la prospérité de la monarchie sous la protection de la garde nationale.

Elle annonce qu'elle prend en ce moment des mesures pour éloigner les troupes de l'enceinte de la ville, et pour obtenir une amnistie générale en faveur de toutes les personnes qui ont pris part aux événements.

Courrier d'hier.

Vienne, 7 octobre. — L'empereur s'est réfugié à Linz. Le comité des étudiants demande que l'archiduc Louis (oncle de l'empereur) et l'archiduchesse Sophie, sa femme, soient bannis des états autrichiens.

La garnison, forte de 10,000 hommes, a quitté la capitale et nous sommes maintenant dans les mains d'un gouvernement populaire qui exerce un pouvoir illimité. Toutes les familles sont frappées de terreur. Beaucoup de députés, notamment des Tschèdes, ont quitté Vienne pour se rendre à Prague; car on dit que l'empereur a pris le chemin de cette ville.

Ce matin il y avait 90 morts à l'hospice général, savoir : 86 gardes nationaux, 3 femmes et un ecclésiastique.

Vienne, 8 octobre. — Le manifeste de l'empereur est regardé comme une trahison de la cause du peuple.

On présume qu'il y aura une concentration de troupes devant la capitale; mais on ne craint rien. Une commission a été nommée pour défendre la ville. Le conseil communal prend les mesures nécessaires pour l'approvisionnement.

On dit que le général Jellachich a été repoussé dans la Styrie et que 26,000 Hongrois sont sur ses derrières.

Dernières nouvelles.

Le comte Auersperg, ayant tiré à lui plusieurs régiments cantonnés dans les environs de Vienne, s'est retranché dans le palais du Belvédère, dont la position domine la ville. Interpellé par le comité du salut public sur ses intentions, le général a déclaré que, par suite de la protestation de l'empereur sur les derniers bouleversements politiques, il attendrait les ordres de son souverain, et qu'il ne prendrait l'offensive qu'en cas d'une attaque; mais qu'alors il bombarderait la ville plutôt que de céder. Quelques détachements de la légion académique, qui s'étaient avancés aux abords du palais du Belvédère, ont été reçus à coups de fusil, et ont dû rebrousser chemin, après avoir laissé plusieurs morts et blessés sur place.

On porte le nombre de ceux qui occupent cette position à 7 ou 8,000 hommes, et ils ont 50 pièces de canon. Le voisinage de cette force armée a inquiété la ville, d'autant plus que des soldats ont maltraité et désarmé des gardes nationaux qui passaient dans les faubourgs. Le comte Auersperg a fait demander des vivres à l'Assemblée constituante, qui a profité de l'occasion pour faire déclarer au général qu'elle n'ordonnerait ces envois que s'il se mettait à sa disposition. Une proclamation du comte Auersperg annonce que la sûreté des troupes l'a forcé de les faire sortir des casernes, mais qu'elles ne sont animées d'aucun sentiment hostile contre la population. Ce général ne paraît avoir reçu aucun ordre supérieur, et il ne sait ni s'il doit rester, ni s'il doit partir. Deux compagnies de grenadiers du régiment Hess ont passé du camp d'Auersperg du côté du peuple. On les logera dans la caserne du faubourg Alser. On croit que le général d'Auersperg est de connivence et qu'il voudrait introduire dans la ville ses 6,000 hommes sans avoir l'air de faire des concessions.

Avant son départ, l'empereur a expédié un courrier au vicair de l'empire allemand, à l'archiduc Jean, son oncle, pour réclamer l'appui matériel du pouvoir central allemand, et pour protester, en attendant, contre toute atteinte portée par le gouvernement provisoire de Vienne aux prérogatives de la couronne impériale.

On ignorait toujours la route prise par l'empereur. Suivant les uns, il s'était dirigé du côté de Saint-Pölten, mais on ne savait pas encore s'il continuerait son voyage sur cette rive du Danube vers la haute Autriche, ou s'il traverserait le Danube près de Stein, pour se rendre en Bohême.

Suivant d'autres, l'empereur se rendrait au camp du ban Jellachich qui aurait franchi la frontière d'Autriche.

D'un autre côté, on dit qu'il veut cerner Vienne avec 50,000

hommes pour forcer la ville à capituler. Il pourra employer à cet effet l'armée de Jellachich.

On dit que l'on a saisi chez le ministre de la guerre de Latour, des papiers qui prouvent qu'il y avait entre lui, Jellachich, Bathiany, Lamberg et l'aide-de-camp de l'ex-commandant de la garde nationale une conspiration pour enlever au peuple ses droits.

La diète a décrété ce matin que les membres absents, sans congé, étaient forcés de revenir occuper leur siège dans l'espace de quinze jours. S'ils n'obéissent pas à cette injonction, leur mandat sera considéré comme annulé, et l'on procédera à de nouvelles élections. La diète a adressé en outre aux peuples de l'Autriche une proclamation dans laquelle elle se plaint de la retraite de l'empereur, et déclare qu'elle fera tout ce que commandera la nécessité et conformément aux lois constitutionnelles.

Jellachich occupe en ce moment Presbourg. Des lettres de ce général, trouvées au ministère de la guerre, dépeignent sa position comme très-périlleuse.

Le 8 octobre, à midi, Vienne était tranquille; la plupart des barricades étaient vides. Mais les troupes se sont livrées sur la Wieden à de déplorables excès. Quelques habitants ont été saisis par elles et fusillés; quelques magasins de tabac ont été pillés. Les soldats campaient devant le jardin de Schwarzenberg, le sac sur le dos.

Le soir on faisait de grands préparatifs de défense pour le cas d'un bombardement, que l'on croyait possible, bien que rien n'indiquât encore qu'il y eût lieu de le redouter.

On assure que Jellachich a passé les frontières d'Autriche, mais on est déterminé à une défense énergique, et on espère que les Hongrois prendront le ban par derrière. Cependant un grand nombre de familles se sauvent, car on s'attend à un bombardement.

Des lettres de Trieste, du 5, annoncent qu'une insurrection formidable a éclaté dans le cercle de Cattaro. Des combats dans lesquels les troupes impériales ont été battues ont été livrés par les insurgés les 28 et 29 septembre.

Les Croates ont quitté Raab. 25,000 hommes de troupes hongroises les poursuivent sur la route de Vienne. Il y a eu entre l'arrière-garde Croate et l'avant-garde Hongroise, sur la route de Hochstrass à Baratsfeld, un combat dans lequel les Croates ont été repoussés. On dit que Jellachich a envoyé une estafette à Bruck, pour ordonner à la direction du chemin de fer de tenir prêts des convois pour le transport de ses troupes à Vienne. Depuis trois jours, point de nouvelles de Pesth. L'Académie, l'Université et la Diète de Vienne ont reçu des courriers porteurs de la nouvelle que Jellachich avait été battu, pris et fusillé par les Magyars, près d'Oldenbourg. Suivant un autre bruit, les Hongrois l'auraient pendu.

Enfin hier, le gouvernement a reçu avis que les Polonais préparaient un mouvement révolutionnaire à Lemberg. L'armée paraît sympathiser avec le peuple. Il y a peu de troupes dans le pays. Lemberg est presque dégarni de soldats.

Avant d'assister à la dislocation et à l'enterrement de ce cadavre impérial, disons de quels éléments hétérogènes et nombreux il était composé.

Les races s'y heurtaient comme les climats. Slaves contre Italiens, Croates contre Allemands, le nord contre le midi, l'orient contre l'occident.

Les diverses provinces qui composent l'empire d'Autriche fournissent une population de 35 millions d'habitants, sur lesquels on compte 19 millions de Slaves, 6 millions et demi d'Allemands, 5 millions d'Italiens, 2 millions et demi de Roumains (ou Moldo-Valaques); le reste Arméniens, Juifs ou étrangers naturalisés. Cette population donne une armée de 436,000 hommes, non compris la landwehr, ni la levée en masse, telle qu'elle se pratique en Hongrie.

En temps de paix, un tiers environ de cette armée est en congé. De 1813 à 1815, l'Autriche, malgré vingt-cinq ans de revers, entretenait toujours une armée de plus de 490,000 hommes. La marine autrichienne se compose de 57 voiles, dont 3 frégates, 2 corvettes, 3 bricks, 3 goélettes et 46 petites embarcations, armées en tout de 510 pièces de canon, et montées par environ 2 à 3,000 matelots. L'Autriche n'a qu'un budget d'environ 148 millions de florins en recette, et 150 millions environ de dépense. La dette publique est de 996 millions de florins. La Hongrie n'est point comprise dans cet aperçu financier. Au moment de sa révolution, son budget spécial s'élevait à 4 ou 5 millions de florins.

Vote des représentants du Rhône relatif à la suspension des journaux.

Pour : MM. Auberthier, Mortemart, Paulhian, Rivet.

Contre : MM. Benoît (Joseph), Dautre, Greppo, Chanay, Pelletier, Ferroillat.

Absents : MM. Mouraud (Prosper), Laforest, Gourd, Lacroix (Julien).

Bruits relatifs aux nouveaux ministres.

L'enfantement du nouveau ministère a été très-laborieux.

L'admission de M. Vivien a d'abord été repoussée presque à l'unanimité par l'ancien conseil. M. Marie n'était pas un de ceux qui témoignaient le moins de sympathie pour lui. Quant à M. Dufaure, on consentait à l'admettre pour un petit ministère, comme celui des travaux publics ou de l'instruction publique; mais on n'en voulait pas comme ministre de l'intérieur, et presque tous les ministres déclaraient qu'ils ne voulaient point siéger avec lui. On ne se contenta pas de consulter le conseil, on fit aussi présenter plusieurs des représentants qui, tout en étant connus pour leur républicanisme, ont jusqu'ici soutenu le gouvernement. Ils furent unanimes

pour déclarer que la nomination de M. Dufaure serait une grande faute dont ils ne voulaient pas se rendre complices. M. Freslon, qui se trouva par hasard assister à l'une de ces consultations, donna, au contraire, son approbation la plus vive à la nomination de M. Dufaure; ce fut une raison pour songer à lui, personne n'y avait pensé jusqu'alors, et pour projeter d'en faire quoi? un ministre de l'instruction publique. Toute la journée de jeudi se passa dans ces pourparlers, sans amener aucun résultat définitif. Le jeudi soir, à minuit, on alla réveiller M. Freslon pour lui parler du ministère de l'instruction publique. Cependant, rien n'a été terminé que vendredi, à onze heures.

— On dit que ce qui rend si actif M. de Lamoricière pour amener des combinaisons de cabinet réactionnaires, c'est, outre ses idées monarchiques bien connues, le dépit qu'il éprouve de voir M. Cavaignac chef du gouvernement. Il ne peut supporter d'être son inférieur comme ministre, lorsqu'il a été si longtemps son supérieur comme militaire. Aussi éprouverait-il, dit-on, une grande joie à le voir complètement brouillé avec le parti du *National*, le seul qui lui reste; car il vient de s'aliéner la gauche, sans conquérir la droite. Les Poitevins veulent l'user comme ils ont usé Lamartine.

— Le bruit de la retraite du préfet de police, M. Ducoux, que nous avons donné hier, est vrai. Sa démission serait motivée sur ce que la République lui semble entre trop mauvaises mains, étant confiée à M. Dufaure.

— Il n'est pas vrai que M. Cavaignac ait envoyé aux ministres démissionnaires les lettres de congé dont parlent quelques journaux ce matin.

Il n'est pas vrai non plus que M. Trouvé-Chauvel, préfet de la Seine, ait donné sa démission.

M. Ducoux a résigné ce matin les fonctions de préfet de police entre les mains de M. Dufaure; on parle de M. Adam, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, pour remplacer M. Ducoux.

Un membre du conseil municipal de Paris a donné sa démission en protestant contre la nomination de M. Dufaure.

Des hommes révolutionnaires de l'Allemagne.

MM. STRUWE ET HEINZER.

La tentative des républicains badois a malheureusement échoué, contre toute attente; mais il est intéressant de connaître leur plan d'organisation préalable, tel qu'ils l'ont publié, il y a quatre mois, dans une petite brochure intitulée : *Comment faut-il révolutionner et républicaniser l'Allemagne?* par Gustave Struwe et Charles Heinzer.

Struwe appartient à l'aristocratie par sa naissance, mais il a depuis longtemps abdiqué toute vanité de blason. Il est juriconsulte dans le grand-duché de Bade, excellent démocrate, plein de vigueur; mais il lui manque la circonspection nécessaire. Sa figure est fixe, expressive, ses yeux sont très-mobiles et percants, il a le front chauve, le corps robuste et agile; il s'est largement fortifié et exercé dans ces écoles connues depuis quarante ans sous le nom de *Turnvereine* (c'est-à-dire réunions de gymnastique), et qui ont gagné beaucoup de terrain en Allemagne en y propageant en même temps les idées républicaines. Avant 1830 elles n'étaient que trop souvent les pépinières d'un sombre *ultra-rationalisme germanique* ou *tudesque* qui préchaient ouvertement la haine contre la France; ce pays n'était alors désigné dans les réunions des gymnastiques que par le nom de *Babylone moderne*, *Gaule envahissante*, etc., noms qui s'expliquaient dans ce temps par les souvenirs qu'avait laissés l'invasion napoléonienne. Malgré cette déplorable antipathie contre la France, elles étaient depuis 1815 l'objet des poursuites les plus rigoureuses de la part des gouvernements absolutistes de l'Allemagne, qui, tout en haïssant, eux aussi, la France, craignaient de voir surgir un beau jour de ces réunions *tudesques* un esprit fort dangereux pour le système Méternich. C'était en effet un foyer très-actif.

En tournant contre la Babel parisienne, ces réunions préchaient aussi l'unité allemande et la transformation des pays allemands en un vaste empire; quelques-uns demandaient aussi le système républicain. Les étudiants, de 1815 jusqu'en 1830, étaient presque tous affiliés à ces réunions, au sein desquelles se formaient bon nombre de sociétés secrètes. Le célèbre étudiant badois Charles Sand, dont le poignard fit expier au poète Kotzebue ses vénales complaisances envers la diplomatie russe, avait été membre de ces sociétés. Les congrès de Vérone et de Laybach comprimaient ces explosions de la jeunesse allemande. Depuis 1830 elle se rapprochait franchement de la jeunesse libérale et radicale de France, et l'Allemand républicain devenait plus fou dans les réunions gymnastiques. Mais en général, il faut le dire, un esprit inquiet y régnait toujours: on voulait alors la République allemande, mais envahissante et conquérante à son tour. « L'ancienne République française nous avait envahis, disait-on, eh bien! envahissons maintenant aussi! » Avant de jeter le défi aux nationalités voisines, ils avaient cependant le bon sens de vouloir balayer les trente-six trônes allemands, et c'est par là qu'ils devaient se trouver aux prises avec la police allemande, qui les traqua bientôt comme des bêtes fauves.

Beaucoup d'entre eux se réfugiaient en France, en Suisse, en Angleterre, et là en contact avec les républicains de ces pays et avec ceux de la Pologne, ils abandonnaient peu à peu cette puérile et arrogante prétention de faire des conquêtes territoriales.

Après 1840, le mouvement d'émancipation intellectuelle, religieuse, artistique et morale en Allemagne, ayant fait des progrès admirables, malgré les rigueurs inouïes de la censure et des cachots qui englobaient tant de penseurs et de poètes allemands, les réunions de Gymnastes osaient repren-

dre haleine; leur aversion contre la France diminuait jour en jour, et beaucoup de jeunes ouvriers allemands, venus démocrates en parcourant l'Europe occidentale, se mes de cœur et d'intelligence et les constituer sur le même pied que la société des *Saisons* en France. En général cependant, les affiliations en Allemagne, n'ayant pour membres que des ouvriers ou des hommes de lettres qui n'avaient point appartenu aux sociétés Gymnastiques, étaient plus avancées que les dernières, qui, nous le répétons, n'avaient pu encore se dégager de tout préjugé contre la nation française. Depuis la révolution de Février, une amélioration sensible avait cependant pénétré dans leur sein. Struwe, l'incarné, les appelait à briser le joug gouvernemental. Nous avons connu ce démocrate à Paris, au mois de mai; nous sommes heureux de pouvoir dire que sa sympathie pour la France républicaine égale sa haine contre les 36 despotes de l'Allemagne. Il en est de même de Charles Heinzer, prussien qui, exilé depuis longues années par son gouvernement, doué d'un caractère indomptable, d'un cœur droit et grand, d'un corps athlétique, a parcouru, en semant les idées républicaines, la Suisse et l'Allemagne du Nord. Ex-officier de la garde civique en Prusse, il n'a pas encore voulu rentrer dans son pays où la réaction est si puissante et si rusée. Du reste, il est moins un homme de discussion que d'action.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 12 octobre 1848.

Adoption des art. 57 et 58.

L'art. 59 porte que le président est logé aux frais de la République, et qu'il reçoit un traitement de 600,000 fr.

Le citoyen Antony Tourret propose et soutient un amendement qui réduit ce chiffre à 400,000 fr.; cet amendement est rejeté par 539 voix contre 182.

Présentation, par le ministre de l'intérieur, d'un projet de décret ayant pour but d'autoriser le département de la Somme à emprunter 500,000 fr., pour travaux publics.

Le citoyen Crémieux dépose un rapport sur le projet de décret, tendant à régulariser la position du général Jussuf dans les rangs de l'armée française.

Reprise de la discussion du projet de Constitution.

Adoption des art. 59 et 60.

Après un court débat, l'art. 61 est adopté.

La séance est levée.

Séance du 15 octobre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à midi.

Les art. 62, 63, 64, 65, 66, 67 sont successivement adoptés.

Le cit. président : Le citoyen Vivien demande la parole pour répondre aux deux derniers préopinants, mais avant de la lui accorder, nous la donnons au citoyen président du conseil pour une communication du gouvernement. (Marques générales d'intérêt. — Profond silence.)

Le cit. général CAVAIGNAC, président du conseil : L'Assemblée nationale, dans le mois de juin dernier, a décrété la mise de Paris en état de siège. En ce moment le gouvernement éprouve le besoin d'entrer en communication avec l'Assemblée. Dans cette situation, nous demandons qu'une commission soit nommée, qui sera chargée d'entendre les communications que nous avons à lui faire, et d'en faire son rapport à l'Assemblée. Toutefois, dans le cas où l'Assemblée ne voudrait pas nommer une commission et serait disposée à entendre une communication directe, le gouvernement est prêt à la faire.

Mais le gouvernement croit convenable que l'Assemblée nomme la commission dont je viens de parler; quand l'Assemblée aura parlé, le gouvernement fera son devoir.

Ainsi, je fais une proposition à l'Assemblée, je demande formellement que l'Assemblée nomme une commission chargée de s'entendre avec le gouvernement sur la question de l'état de siège; si cette commission n'est pas nommée, le gouvernement fera connaître directement son opinion à l'Assemblée. (Aux voix.)

Le cit. CLÉMENT THOMAS : Il serait indispensable que l'Assemblée connût si c'est au gouvernement actuel qu'elle aura à s'adresser, ou au gouvernement qui paraît être constitué nouvellement. Le pays est inquiet. Il est indispensable que nous sachions si les bruits qui ont circulé sur une modification du cabinet sont faux ou s'ils ne le sont pas.

Le cit. général CAVAIGNAC : L'Assemblée doit comprendre qu'il n'est pas possible que, simultanément, il existe deux gouvernements. Il y en a un, il n'y en a pas deux.

Plusieurs voix : Lequel ?

Le cit. général CAVAIGNAC : On me demande lequel; je réponds à cette question : C'est le gouvernement qui existe et que vous connaissez; dès qu'il y en aura un autre, mon devoir sera de le faire connaître à l'Assemblée; la proposition que je fais, je la fais au nom du gouvernement que vous connaissez.

Le cit. CLÉMENT THOMAS : Tout le monde sait que nous sommes dans une crise ministérielle. Il serait important, avant de prendre un parti, de savoir à quoi s'en tenir à cet égard.

Le cit. président : Je mets aux voix la proposition du citoyen président du conseil de nommer une commission chargée de recevoir les communications du gouvernement sur l'état de siège.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à une très grande majorité.

Le cit. président : Les bureaux se réuniront demain à onze heures et demie pour nommer cette commission.

Après un discours du citoyen Crémieux, les articles 68 à 71 sont adoptés, et les divers amendements que l'en avait proposés, rejetés après une discussion très vive.

La séance est levée.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 14 octobre.

Le cit. CERVAS a la parole pour une motion d'ordre : A la fin du mois, dit-il, j'ai déposé une proposition sur les invalides de la campagne. Ma proposition a été prise en considération dans la séance du 11 août. Je pourrais même dire qu'elle a été adoptée, puisque le comité du travail avait demandé l'ajournement de cette proposition, l'ajournement fut repoussé au scrutin de division par une majorité de 400 voix. Le rapport de la commission a été déposé le 7 septembre; il conclut à l'adoption, sauf quelques modifications de détail que j'accepte. Je demande qu'en raison de l'hiver qu'

s'approche et des vicissitudes que ma proposition a essuyées (on rit), que vous la discutiez d'urgence. (Rumeurs diverses.)
Le demandeur qu'elle soit mise à l'ordre du jour de lundi.
Le cit. **président** : Le citoyen ministre de l'intérieur a présenté dernièrement un projet dans le même sens que la proposition du citoyen Ceyras : il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette proposition.
L'Assemblée adopte sans discussion un projet de décret relatif à un emprunt et à des impositions extraordinaires pour les villes de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), et de Chartres (Eure-et-Loir).
Le cit. **BARAGUAY-D'HILLIERS** fait, au nom du 15^e bureau, un rapport sur les opérations électorales du département de Vaucluse. L'élection du citoyen Gent est régulière, et le comité en propose la validation. Le citoyen Gent est admis.
Le cit. **GOUDCHAUX**, ministre des finances, demande que deux projets de décret, l'un sur l'emprunt grec, l'autre sur un crédit de 6,800,000 fr., destinés à acquitter le prix de 150,000 écharpes et 45,000 drapeaux, prescrits par le décret du 4 avril dernier, soient mis à l'ordre du jour.
Le projet sur l'emprunt grec est adopté sans discussion.
L'Assemblée passe à la discussion du projet sur les drapeaux et écharpes.
Le cit. **GOUDCHAUX** : Un mot avant le vote. Au mois d'avril dernier, le gouvernement provisoire, ayant égard à la situation de la ville de Lyon, lui commanda les drapeaux qu'il s'agit de solder. Ces drapeaux et écharpes étaient destinés à toutes les communes de la République. Trois millions ont été payés pour les travaux confectionnés; mais l'Etat est engagé envers les fabricants, la fourniture est même en quelque sorte remplie, la plupart des étoffes qui la composent sont chez les fabricants, le gouvernement doit en prendre livraison en les faisant reconnaître, accepter par qui de droit.
Une grande partie du prix convenu a été payée; pour le restant, les termes sont échus, il faut absolument que l'administration prenne livraison et paie. Ce qui est encore dû revient en totalité aux fabricants, les ouvriers ayant été payés sur les premiers fonds avancés par le trésor; il importe au plus tôt de les désintéresser : en premier lieu, parce que le défaut de paiement pourrait compromettre les maisons de commerce qui ont à recevoir et les mettre dans la triste nécessité d'arrêter leurs affaires, ce qui serait on ne peut pas plus désastreux pour la ville de Lyon; car il s'agit au moins de cinquante maisons; en second lieu, parce que, avec l'argent qui leur sera payé, ils pourront se mettre en mesure de confectionner d'autres étoffes.
Le cit. **ROUX CARBONNET**, rapporteur : La commission pense que la commande a été faite un peu légèrement. Cependant elle pense que le crédit doit être voté. Toutefois, les affaires commerciales ayant repris à Lyon, votre comité exprime le désir de voir renvoyer cette confection à une époque où le travail viendrait à manquer. Ce n'est que sous le bénéfice de cette mesure qu'il a cru devoir vous engager de voter ce crédit.
Le cit. **président** met aux voix l'article 1^{er}, qui est adopté au milieu du bruit. Il est ainsi conçu :
« Un crédit de six millions sept cent mille francs est ouvert, sur l'exercice de 1848, au ministre de l'agriculture et du commerce pour acquitter les dépenses relatives à la commande de 150,000 écharpes et de 45,000 drapeaux, prescrites par le décret du 4 avril dernier.
L'art. 2 est ainsi conçu :
« Art. 2. Les ministres de l'agriculture et du commerce, de l'intérieur, de la justice et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre les mesures nécessaires pour assurer, auprès des communes et des officiers publics, le recouvrement du prix des écharpes et des drapeaux qui leur auront été fournis sur leur demande. »
Le cit. **GOUDCHAUX** demande le rejet de ces mots : Sur leur demande. Les fonds ne seront jamais recouverts, si on laisse cette latitude aux communes. (Vive approbation à droite.)
Le cit. **président** : Je mets aux voix l'article 2.
A droite : Le 1^{er} n'est pas voté. (Si! si! Non! non! Longue agitation.)
Le cit. **GAILLON** propose de rédiger ainsi l'article :
« Les drapeaux seront distribués gratuitement aux gardes nationales des communes qui en feront la demande. »
Le cit. **GOUDCHAUX** combat cette disposition. Autant vaut dire qu'on les donnera gratuitement à tout le monde.
Le cit. **GAILLON** : C'est bien ainsi que je l'entends.
L'amendement est adopté, ainsi que les autres du projet.
Le cit. **PORTALIS** : Citoyens représentants, un supplément du *Moniteur* vient de nous être distribué, qui annonce que trois ministres ont cessé de l'être, et que trois de nos collègues sont ministres.
Hier, quand le citoyen président du conseil a été interpellé sur la question, s'il y avait un nouveau ministère, il a annoncé qu'il n'y en avait pas... (Eh bien? il n'y en avait pas encore.) Il a dit que le ministère formé depuis trois mois était toujours le ministère.
Les choses ont donc changé dans l'intervalle de deux séances... (Sans doute!) Mais voici ce que j'ajoute : Le peuple seul est souverain; nous sommes les mandataires du peuple... (Eh bien!) Nous avons donc changé de ministres?... (Oui! Rumeurs diverses.) Si nous avons changé de ministres, nous avons donc le droit de demander pourquoi les uns se sont retirés et pourquoi les autres sont venus; nous avons bien le droit de demander comment on a usé du pouvoir que nous avons donné.
Dans un gouvernement constitutionnel (Ah!), jamais un pareil changement ne se fait sans donner des explications à la chambre... (Nous sommes en République!) Le peuple sait fort bien, quoique imparfaitement, que dans un changement de personnel, il y a un changement de système.
Nous avons d'autant plus raison de demander si, avec les personnes, il y a un changement de système, que parmi les nouveaux membres du cabinet, il en est qui ont été ministres de l'ex-roi Louis-Philippe. (Exclamations nombreuses. — Bruits divers. — Interruption.)
Je ne doute pas un instant que ce ne soit aujourd'hui le vrai noyau républicain qui arrive au cabinet; mais enfin, nous avons le droit de demander si le système qu'ils vont suivre est celui qu'ils ont suivi sous le régime de la monarchie. (Nouvelles exclamations. — Longue interruption.)
Cela est d'autant plus nécessaire, que nous voyons que le système de la politique extérieure ne sera pas changé, tandis que nous voyons aussi avec appréhension que le système intérieur le sera peut-être... (Eh bien?)
Il nous appartient de savoir à quoi nous en tenir; il appartient aux anciens ministres de nous dire pourquoi ils se sont retirés; il appartient aux nouveaux de nous dire pourquoi ils sont arrivés. (Agitation.)
Le cit. **GÉNÉRAL CAVAIGNAC**, président du conseil : L'honorable citoyen Portalis a paru trouver une contradiction entre le supplément du *Moniteur*, qui vient de vous être distribué aujourd'hui, et quelques-unes des paroles que j'ai

prononcées hier. Il n'y a rien de plus inexact; il est facile de le comprendre.
Il est évident qu'il doit toujours se passer un certain délai, ne fût-ce qu'une heure, entre le moment où un ministère se retire et celui où un autre le remplace. Quel est ce délai? Voulez-vous bien me le dire? C'est précisément la position où nous nous trouvons hier.
Plusieurs ministres m'ont remis collectivement leur démission avant hier matin; il a fallu du temps pour les remplacer. Evidemment, il n'y a qu'un moment, une minute, pendant lequel l'ancien gouvernement n'existe plus et le nouveau n'existe pas encore.
Le nouveau ministère était déjà formé hier, mais je n'aurais pu en réunir les membres pour convenir de la marche que nous devions suivre; il ne m'appartenait donc pas de dire que le nouveau ministère était constitué; car, en réalité, il n'existait pas encore.
L'honorable citoyen Portalis demande quel est le motif de la retraite des anciens ministres. Si nos honorables collègues ainsi provoqués veulent répondre à cette question, ils en ont le droit; mais l'Assemblée comprend que je n'ai pas à m'expliquer sur ce qu'ont fait les hommes qui ont cessé de faire partie du cabinet.
Quant à ceux qui sont restés et ceux qui se sont joints à eux, je déclare qu'avant même les interpellations que vous venez d'entendre, j'étais résolu à donner lundi des explications à l'Assemblée et lui demander de faire connaître d'une manière formelle si elle donnait son assentiment à ces explications.
Après avoir entendu l'organe du nouveau cabinet, l'Assemblée entendra également, je n'en doute pas, les membres qui ont cessé de faire partie du ministère.
Quand ces explications auront été données, si l'Assemblée croit devoir soutenir la nouvelle administration, je lui demanderai de faire, à cet égard, une manifestation claire et explicite, et de nature à ne laisser aucun doute dans les esprits. (Sensation.)
Ce n'est pas un vote accidentel de confiance que nous vous demanderons après ces explications solennelles données à la face du pays, nous demanderons à l'Assemblée une déclaration par laquelle elle reconnaitra qu'elle est bien représentée par le ministère. Si nos explications ne satisfont pas l'Assemblée, elle sera ainsi à même de manifester son opinion.
Selon la discussion de l'Assemblée, le cabinet, les ministres et son président sauront s'ils doivent rester aux affaires ou s'en retirer tous ensemble. (Sensation prolongée.)
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de Constitution, l'Assemblée s'est arrêtée à l'article 72.
« Art. 72. Le conseil d'Etat est consulté sur les projets de lois du gouvernement, qui, d'après la loi, devront être soumis à son examen préalable, et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés.
« Il prépare les règlements d'administration publique; il fait seul ceux des règlements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.
« Il exerce, à l'égard des administrations publiques, tous les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont délégués par la loi.
« Des lois particulières régleront ses autres attributions. »
Le paragraphe 1^{er} est adopté.
Le cit. **LANGLOIS** (de l'Eure) propose de rédiger ainsi le paragraphe 2 :
« Il donne (le conseil d'Etat) son avis motivé sur les lois pour lesquelles le président demande une nouvelle délibération de l'Assemblée. »
Le cit. **VIVIER**, membre de la commission combat l'amendement, qui est rejeté.
Le paragraphe 2 de l'article 72 est adopté.
La discussion s'engage sur le paragraphe 3.
Le cit. **DESSOUBERT** déclare qu'il ne comprend pas ce paragraphe, et il en demande la suppression. Il ne suffit pas, dit-il, d'écrire dans une loi des attributions à un corps quelconque, il faut que ces attributions puissent être exercées et soient exercées. Or, ce paragraphe donne au conseil d'Etat institution où va entrer une foule de nouveaux venus, le contrôle et la surveillance de toutes les administrations publiques, sans se demander où il prendra ces moyens de contrôle et de surveillance.
Le cit. **VIVIER** répond qu'en cela le projet n'innove rien : le conseil d'Etat est depuis longtemps investi de la surveillance et du contrôle des administrations publiques, et quoi qu'en ait dit le préopinant, il en a les moyens.
Après quelques observations du citoyen Combarel de Leyval, auxquelles répond le citoyen Vivier, le troisième paragraphe est adopté.
Le paragraphe 4 est également adopté, en substituant à ces mots : « des lois particulières régleront »; ceux-ci : « la loi règlera. »
L'ensemble de l'article 72 est adopté.
Le dernier paragraphe de l'article 30 avait été réservé jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût décidé s'il y aurait un président de la République. L'Assemblée ayant décidé l'affirmation, ce dernier paragraphe est repris et adopté; il est ainsi conçu :
« Le président de la République a aussi le droit de convoquer l'Assemblée. »
Le chapitre VII du projet de constitution traite de l'administration intérieure. Sur la demande de M. le président, appuyée par M. Dufré, ministre de l'intérieur, l'Assemblée décide qu'il sera réservé et qu'il sera passé immédiatement à la discussion du chapitre VIII.
CHAPITRE VIII. — Du pouvoir judiciaire.
« Art. 78. La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français.
« Les débats sont publics, à moins que la publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et dans ce cas le tribunal le déclare par un jugement. » — Adopté.
« Art. 79. Le jury continuera d'être appliqué en matière criminelle. »
Le citoyen **Meaule** propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :
« Il sera étendu aux matières correctionnelles dans les cas déterminés par la loi. »
Le cit. **DUPIN**, membre de la commission, combat cette proposition et soutient qu'on ne peut, dans le plus grand nombre de cas, confier au jury la connaissance des procès qui ressortissent de la police correctionnelle; par exemple, en matière de contraventions constatées par des procès-verbaux, qui font foi jusqu'à inscription de faux.
Le cit. **THÉODORE BAC** soutient l'extension du jury aux matières de police correctionnelle. Si le jury est une garantie que la justice est bien rendue, il n'est pas logique de ne l'appliquer qu'aux matières criminelles.
Souvent la cour d'assises a à appliquer des peines légères, un an, deux ans de prison; souvent aussi les tribunaux de police correctionnelle ont à prononcer des peines graves, cinq ans, et quand il y a une récidive, dix ans de prison, la

privation des droits civils et civiques, la contrainte par corps, la surveillance de la haute police. L'intervention du jury dans ces cas graves serait donc d'une grande utilité pour la bonne administration de la justice.
Le cit. **CRÉMIEUX** s'associe aux critiques de M. Meaule sur les améliorations à introduire dans la procédure de certaines affaires correctionnelles. Il faut que, par un examen sérieux, on distingue les délits graves de ceux qui ne le sont pas; mais l'application du jury à toutes les matières correctionnelles serait une impossibilité.
En effet, la statistique nous apprend que chaque année les tribunaux correctionnels prononcent 3,000 jugements pour rupture de ban, 24,733 pour vols simples sans circonstances aggravantes, 5,600 pour outrages ou violences légères à des agents de la force publique, 9,500 pour vagabondage ou mendicité, 5,000 pour blessures légères, 3,200 pour injures publiques, 16,000 pour délits de pêche ou de chasse; en tout, 125,000. Je le demande, serait-ce utilement qu'on ferait intervenir le jury dans ces petites affaires qui, pour beaucoup, se jugent sur procès-verbaux, qui, pour les autres, sont jugées après un court débat.
Le cit. **MEAULE** se plaint de n'avoir pas été compris par l'honorable cit. Crémieux, son amendement n'investit pas le jury de toutes les affaires correctionnelles, puisqu'il y est énoncé qu'il ne sera étendu à ces matières que dans les cas déterminés par la loi.
Le cit. **CHARAULE** sous-amende ainsi l'amendement du cit. Meaule :
« L'institution du jury pourra être étendue aux matières correctionnelles dans les cas déterminés par la loi. »
La discussion est close.
Le scrutin de division est demandé par plus de vingt membres, sur la proposition du cit. Meaule, ainsi sous-amendée; il y est procédé. Le dépouillement donne pour résultat :
Votants, 722
Majorité absolue, 362
Pour, 501
Contre, 421
L'Assemblée n'a pas adopté.
L'art. 79 est adopté sans modification.
Les articles 80 et 81 sont adoptés.
On discute l'art. 82, relatif au mode de nomination des juges de paix.
Il est cinq heures, la séance continue.
La commission nommée par les bureaux pour s'entendre avec le pouvoir exécutif sur la levée de l'état de siège est ainsi composée :
MM. Bédau, Landin, Isambert, Changarnier, Blanchard, Pleignart, Aylies, Liouville, Flandrin, Porion, Gais-Bizoin, Moreau (Somme), Feuillade-Chauvin, Duclerc, Laboulle.
La majorité de cette commission est, comme on le voit, composée de membres de la réunion de la rue de Poitiers.
PARIS, 14 octobre 1848.
Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.
L'installation du nouvel archevêque de Paris doit avoir lieu solennellement lundi prochain. L'arrivée du nouveau prélat sera précédée par la lecture d'une lettre pastorale. Après avoir exprimé le saint effroi que lui inspire son élévation sur le siège de Paris, Mgr Sibour énumère avec une simplicité touchante les motifs qui l'ont décidé à accepter ce redoutable fardeau. Puis il annonce aux pauvres, si nombreux dans son diocèse, qu'ils seront les plus chers objets de sa charité pastorale.
— Les gardes nationaux de la 10^e légion sont partis hier soir, à huit heures, avec armes et sac au dos, par le chemin de fer de Rouen, pour le Havre, où ils doivent s'embarquer pour se rendre à Caen. On sait que cette ville a offert une série de fêtes à la garde nationale de Paris, et que les gardes nationaux, moyennant une souscription de 20 fr. par personnes, sont défrayés de tous frais pour leur voyage et leur séjour à Caen.
— Nous pouvons dire d'une manière certaine qu'il avait été définitivement question de la création du ministère de la police. Cette mesure a été ajournée jusqu'après les élections présidentielles. Ce portefeuille avait été, dit-on, offert à M. A. Marrast.
— On parle de la démission volontaire de plusieurs hauts fonctionnaires, qui suivraient M. Sénard dans sa retraite du ministère.
— M. Dufaure a, dit-on, déclaré, en prenant le ministère de l'intérieur, et comme condition essentielle de son entrée aux affaires, qu'il comptait opérer de grandes mutations dans le personnel des préfets et des sous-préfets.
— On prend déjà, au ministère de l'intérieur, des mesures pour les élections présidentielles. Une commission nommée par le dernier ministre, et présidée par un chef de division, est chargée d'examiner les différentes questions qui se rapportent aux moyens matériels d'organiser les élections.
— Le gouvernement paraissait craindre aujourd'hui que le roi Charles-Albert ne voulût profiter des embarras de l'Autriche pour recommencer immédiatement les hostilités.
— Suivant des lettres de Saint-Petersbourg, l'empereur Nicolas était disposé à aller très-loin dans le concours qu'il donnait à l'Autriche pour la question d'Italie. Il offrait à l'empereur d'Autriche d'occuper militairement plusieurs de ses provinces, s'il était obligé de diriger toutes ses forces sur l'Italie. Il paraît que le général Leflo, envoyé de la République française à Saint-Petersbourg, n'a pas obtenu d'accueil officiel comme on l'avait annoncé par avance. Il a eu un entretien officiel avec l'empereur. On croit que sa mission n'est que temporaire.
— M. Genty est arrivé mercredi dernier à Poitiers, escorté de deux gendarmes de la légion de la Seine. On sait que ce M. Genty, envoyé à Limoges comme commissaire délégué du gouvernement provisoire, est un des principaux accusés dans l'affaire des troubles de cette ville qui doit être jugée à Poitiers.
— On assure que les cabinets de Paris, de Londres et celui de Turin sont maintenant d'accord pour proposer au gouvernement autrichien d'établir à Genève le siège du congrès pour les affaires d'Italie.

Portefeuille financier.

Le supplément du *Moniteur* confirme la nomination des ministres MM. Dufaure, Vivien et Freslon; elle produit un peu de hausse au début de la bourse, mais qui ne se maintient pas.

Le 5 p. 0/0 commence à 69 10 pour descendre insensiblement jusqu'à 68 50, cours auquel il ferme.

Le 3 p. 0/0, de 44 35 arrive à 44 50, pour finir à 44 35. L'emprunt fait 69. La banque de France, laissée à 1570, finit au plus bas à 1555.

On s'inquiète des démarches et des intentions de l'empereur Nicolas. On prétend que sa diplomatie a provoqué soudainement la guerre entre les Croates-Slaves et les Hongrois, et qu'il pourrait bien profiter du conflit général.

Les chemins de fer d'Orléans fléchissent encore : il fait 621 25. Avignon-Marseille remonte à 195, enfin le Nord est stationnaire.

La bourse annonce un peu de baisse.

— Le relevé hebdomadaire de la banque de France, arrêté le 12 octobre, n'est pas meilleur que le précédent, et presque tous les articles présentent une détérioration qui semble avoir été le résultat des préoccupations politiques. Le portefeuille a diminué de 5 millions 1/2 à Paris et dans les succursales, et une pareille réduction doit être regardée comme considérable dans un moment où le chiffre des effets escomptés est plus bas qu'il ne l'a jamais été. Cependant l'encaissement des billets échus n'a pas empêché l'encaisse de diminuer de nouveau de 2 millions, tandis que d'un autre côté la banque mettait en circulation 2 millions de nouveaux billets. Il est vrai qu'elle a eu à payer au trésor 4 millions 1/2 sur son compte courant qui se trouve réduit à 16,920,247,04 c. et que les comptes courants divers, tant à Paris que dans les succursales, ont également subi une notable diminution, parce que les déposants ont eu besoin de leurs fonds pour préparer le versement de l'emprunt qui sera échu le 20 de ce mois. Il est probable que, sans la rentrée de ce versement, la diminution serait plus forte sur le compte courant de la banque et que le trésor se verrait forcé d'autoriser de nouveau les versements par anticipation ou de prélever encore 25 millions sur le crédit que la banque lui a ouvert. On remarque aussi que la ville de Paris a prélevé aussi 1 million et demi sur son emprunt de 10 millions, et que la banque lui a déjà avancé 3,500,000 fr. Au total la banque n'a plus en ce moment que 220 millions d'encaisse, 180 millions de portefeuille et 81 millions de lingots et d'effets publics, soit en tout 490 millions pour couvrir 389 millions de billets en circulation, 644,207 fr. de billets à ordre, 116 millions 1/2 de comptes courants créditeurs, 11 millions de traites et récépissés et 800,000 de différentes valeurs à payer, en tout 518 1/2 d'exigibilités. Sur les 490 millions disponibles, 67 millions 1/2 sont représentés par de la rente qui lui appartient ou sur laquelle elle a fait des avances, et, dans le cas d'une grande crise, elle pourrait difficilement en retirer la somme qu'elle porte à son débit, parce que la rente serait invendable et dans les plus bas prix à la bourse.

Voici quelles sont les différences entre les chiffres de cette semaine et ceux de la semaine dernière :

L'encaisse a diminué à Paris de	1,964,245 fr. 96 c.
L'encaisse des succursales a augmenté de	526,206 »
Les effets arriérés ont diminué de	562,235 20
Le portefeuille de Paris,	2,186,479 23
Le portefeuille des succursales	3,681,942 81
Les avances sur lingots ont diminué de	1,049,550 »
Les avances sur effets publics ont diminué de	40 400 »
Les avances sur effets publics, dans les succursales, ont diminué de	58,500 50
Les effets en souffrances ont diminué de	562,261 95
Les effets en souffrances ont diminué, dans les succursales, de	406,177 »
Les billets au porteur ont augmenté à Paris de	1,850,600 »
Les billets au porteur ont diminué, dans les succursales, de	2,078,330 »
Les billets à ordre ont diminué de	50,107 13
Le compte-courant du trésor a diminué de	4,556,208 41
Les comptes-courants divers ont diminué de	2,284,242 87
Les comptes courants, dans les succursales, ont diminué de	917,033 74

NOUVELLES LOCALES.

Le prix des soies, qui avait baissé considérablement depuis Février, s'est relevé au point d'arriver au taux de l'année dernière. On attribue surtout cette hausse aux nombreuses commandes des Américains. Craignant que le décret qui accorde une prime de 4 1/2 p. % ne soit rapporté le 1^{er} janvier, ils se hâtent de profiter des dix semaines qui leur restent pour réaliser des achats et embarquer, vers le 15 novembre, les marchandises achetées par eux, sous le régime de la prime. On aurait tort, d'ailleurs, de craindre que ces nombreux achats n'encombrent, pour l'avenir, le marché américain et ne nous préparent une nouvelle stagnation : il est certain, au contraire, qu'ils ne feront que combler des vides antérieurs, et que le pair sera rétabli.

— Lyon se préoccupe vivement des événements d'Allemagne. Le nom de Vienne est dans toutes les bouches. Cette agitation se comprend d'autant plus facilement, que le contre-coup de la révolution autrichienne doit se faire sentir en Italie, et que nos relations commerciales avec ce pays sont compromises dans ce nouveau bouleversement. Telle est la cause d'une préoccupation que l'on n'a pas remarquée lors des événements de Bade et Berlin qui n'étaient pas destinés à influencer directement sur nos intérêts.

— Une réunion d'Allemands, domiciliés à Lyon, a eu lieu, hier, à la suite des nouvelles arrivées de Vienne. On y a débattu la question de savoir si l'on partirait pour soutenir la Révolution et prendre part aux divers mouvements insurrectionnels qui se préparent en Allemagne. Après une longue discussion, l'assemblée s'est séparée sans rien décider, mais elle s'est ajournée à court délai.

— Après quelques jours de repos, la contrebande des journaux parisiens recommence ses opérations. La *Presse*, l'*Assemblée nationale* reparaissent dans nos rues. Comme, par le passé, elles arrivent à Lyon, sans payer de droits de poste, et la police, si active contre les crieurs des journaux lyonnais, fait, comme toujours, preuve de mansuétude toute libérale envers les feuilles parisiennes.

Il est vrai que la *Presse* et l'*Assemblée* remplissent leurs colonnes d'attaques passionnées contre le général Cavaignac et la République tricolore. En serions-nous déjà là ?

— Une partie des tunique confectionnées à Lyon, sur les commandes des Etats sardes, a déjà été expédiée à Turin. Vingt mille tentes recevront bientôt la même destination. Les maisons d'emballage de notre ville ont été invitées à déposer leurs soumissions.

Algérie.

Alger, le 5 octobre 1848.

Les préparatifs pour l'établissement dans la plaine de Mili-dja des colons dont le premier convoi doit se mettre en marche de Paris, avant le 10 de ce mois, se poursuivent avec activité. La commission nommée par M. le gouverneur général pour désigner les points les plus convenables a commencé ses travaux, et tout est disposé déjà pour la réception des nouveaux hôtes.

Le système de colonisation adopté par le gouvernement de la République se rapproche beaucoup de celui en faveur duquel s'est toujours prononcé le général Lamoricière, aujourd'hui ministre de la guerre; c'est la colonisation par la population civile, avec le concours de l'armée.

Ce système est appliqué dans un moment qui nous paraît très-propriétaire, et il doit donner des résultats favorables. La paix règne partout, et rien n'annonce qu'elle doive être troublée; nous venons de traverser l'époque la plus critique de l'année sans que l'on ait eu le moindre trouble à signaler. Les Arabes paraissent décidément avoir renoncé à toute entreprise contre la domination française. Dans ce moment, ils commencent leurs cultures, sur le produit desquelles ils comptent beaucoup pour l'année prochaine; tout fait espérer que nous pourrions enfin vivre en bons voisins avec eux, et que les traces de 18 années d'une guerre désastreuse disparaîtront bientôt sous l'action bienfaisante de l'ordre et du travail. L'Algérie entre dans une nouvelle phase.

M. le général Lamoricière connaît parfaitement les besoins du pays, et c'est avec une grande satisfaction que nous le voyons au ministère de la guerre. Il a donné déjà plus d'une preuve de sa sollicitude pour la colonie, et nous espérons qu'il fera beaucoup encore.

On annonce d'une manière à peu près officielle que les insurgés de juin condamnés à la transportation doivent être dirigés sur l'Algérie; c'est là un acte d'humanité de la part du gouvernement et en même temps une mesure de

donne politique. Ces hommes, un instant égarés, reviennent sans doute à de meilleurs sentiments, et en attendant, ils augmentent la population civile de la colonie. Il suffira apparemment de les bien diriger pour en tirer parti.

L'Algérie est un vaste pays qui manque de bras; tout travailleur, aidé d'abord par le gouvernement, peut y trouver sa place. La nouvelle colonie doit être un débouché pour cette partie de la population française dont l'activité ne peut être employée convenablement sur le sol de la mère-patrie. Nous appelons toute l'attention du gouvernement sur ce point, qui est d'une grande importance.

Notre nouveau gouverneur-général, M. le général Charbon, a reçu des instructions très-détaillées au sujet de l'établissement des colons qui sont prochainement attendus. Le gouvernement paraît tenir essentiellement à ce que les nouveaux arrivants n'éprouvent aucun déboire. Il ne s'agit plus, en effet, de décourager, comme autrefois, mais bien d'encourager les émigrations pour l'Algérie.

ITALIE.

On ne connaît pas encore à Turin ni à Milan les affaires de Vienne, mais on semble les pressentir. Aussi, nouvelles et journaux sont à la guerre. Charles-Albert, dans une revue, a promis que sans une paix honorable et prompte, il reprendrait les armes. Ses paroles ont été accueillies par des vivats.

Velden a suspendu le blocus de Venise. Saurait-il déjà quelque chose ?

A Turin, tout se prépare pour l'entrée en campagne. Armes, munitions, on organise tout et, au premier signal, le Tessin peut être franchi. A Milan et dans toute la Lombardie, on s'attend à une prochaine levée de boucliers.

De Sicile, point de nouvelles. A Naples, l'agitation est très-grande. Là aussi, le volcan fume et l'explosion ne peut tarder.

En somme, toute l'Italie est dans l'attente. Et la révolution de Vienne paraît devoir donner le signal d'une nouvelle et suprême convulsion.

Il vient d'être créé un **Salon de lecture** de journaux, rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 16. Déjà beaucoup d'habitues vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

GUÉRISON DES MALADIES DES YEUX,

PAR LA MÉTHODE DE PERSON, OCCULISTE DE PARIS, Actuellement place des Terreaux, n° 1.

Louis Costa, des Broteaux, guéri d'une amaurose; Jean Bayaud, de la Croix-Rousse, guéri d'une cataracte; Félix Bourdon, de Givors, guéri du strabisme des deux yeux.

La guérison de ces maladies ayant été entreprise infructueusement par d'autres oculistes.

Bourse de Paris du 14 octobre 1848.

Cinq pour cent, 69 85.—Dito fin courant, 68 80.—Trois pour cent, 44 35.—Dito fin courant, 44 35.—Quatre pour cent, 44 35.—Actions de la banque, 1353.	Quatre canaux, 843 ». Rentes de Naples, 81 ». Dette active d'Espagne, ». Emprunt romain, 62 3/4. Oblig. piémontaise, 875 ».
---	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	621 25	Orléans-Vierzon	237 50
Paris à Rouen.	383 75	Montereau à Troyes.	» »
Rouen au Havre.	187 50	Nord.	361 25
Paris à Strasbourg.	338 »	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	362 50	Tours à Nantes.	317 50
Avignon à Marseille.	195 »	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	103 »	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	100 »	Lyon à Avignon.	» »
Bâle à Strasbourg.	83 »	Centre.	» »
Saint-Germain.	» »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	371 25	Sceaux.	» »

Bourse de Lyon du 16 octobre 1848.

Orléans, 616 25 liq. du 31 octobre. — Rouen, 383 75 liq. du 15 octobre. — Nord, 362 50 liq. du 15 octobre; 363 75 liq. du 31 octobre. — Lyon, 361 25 liq. du 15 oct. — Loire, 282 50 comptant; 283 75 liq. du 31 octobre. — 5 o/o, 68 75.

CONDITION DES SOIES. — Lundi 16 oct. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 43. — Ouvrées, 26. — Grèges, 17. — Dernier numéro, 838.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — **CHAMBERET**, libraire, quai des Célestins. — **Cabinet littéraire**, rue Centrale. — **POCHOY**, papetier, rue Grenette. — **GUYNON**, libraire, rue Lafont. — **QUINET**, papetier, cours de Brosses, à la Guillotière. — **POTALIER**, papetier, cours Morand, aux Broteaux. — **DUPERRÉ**, libraire, rue de la République, 9.

ACTIONS émises et garanties par le GOUVERNEMENT ROYAL DE PRUSSE

Les Tirages principaux et finaux commenceront le 2 novembre 1848, et finiront vers la fin du même mois.

Ils contiennent les 2,000 gains suivants: 1 gain de 500,000 fr.; 1 de 530,000 fr.; 1 de 165 mille francs; 1 de 154,000 fr.; 1 de 100,000 fr.; 1 de 66,000 fr.; 4 de 52,000 fr.; 10 de 16,500 fr.; 50 de 6,650 fr.; 350 de 5,525 fr.; 400 de 1,650 fr.; 500 de 630 fr.; 1,200 de 550 fr.; 17,500 de 263 fr.

Tous les gains, déposés en espèces auprès de la direction, seront payés au comptant. Prix d'une action entière: 240 fr.; une demi-action, 120 fr.; le quart d'une action, 60 fr. Le paiement peut se faire sur traite ou en un mandat sur Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, et en billets de banque et les ordres accompagnés du montant des actions jouiront d'un rabais de 5 p. 100.

Le prospectus français qui fournit tous les détails et la liste officielle des tirages, munie du sceau du gouvernement prussien seront promptement envoyés aux intéressés. S'adresser, sans affranchir, à **F.-E. FULD et Co**, banquiers et receveurs généraux à Francfort-sur-Mein.

Toutes les demandes seront effectuées par le courrier du même jour de leur réception jusqu'au 2 novembre.

Bureau central d'Abonnement

FONDÉ A LYON EN 1780.

Abonnement à tous les journaux de Paris de Lyon, des provinces et de l'étranger.

Revue et Brochures. — Annonces et Insertions.

M. PHILIPPE-BAUDIER, 7, rue St-Dominique, près le passage Coudere.

L'administration reçoit les Annonces aux journaux de Paris et des Provinces.

CONSTIPATION DÉTRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de **DUVIGNEAU**, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 60. — Dépôt à Lyon, chez **M. VERNET**, pharmacien, place des Terreaux.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs: pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gonitueuses et rhumatismales, scrofules: il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez **M. CAMUSET**, pharmacien, à Lyon place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

AT. N. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUS Rue Centrale.